

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brailans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirole** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ **Pugy** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZÉ, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Oriane DELAGUE **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Pirey** : Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), A.S. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M.L. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, J.P. MICHAUD, M.P. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002755

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures

Tramway - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2015 et au PPIF 2015-2020 AP-AE/CP « Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT)	Montant de l'AP-AE : 228 M€ Valeur juin 2008 Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2015 (AP+AE) : 39 755 130 € Montant de l'opération (en dépenses) : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2015 : 103 814 €• sur la période : 103 814 €

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures sur le projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé, par le biais d'un avenant n°5, de prendre en compte la nécessité d'études complémentaires de type DET suite à des modifications d'aménagements et à l'évolution du périmètre d'intervention notamment. La valeur de l'avenant proposé est de 103 814 € HT.

Par la présente proposition d'avenant n°5, le marché est porté, après affermissement simultané des tranches conditionnelles 1 et 2 d'une part, et 3 et 4 d'autre part, à 7 390 504,80 € HT, soit une augmentation de 14,92 % par rapport à la valeur initiale notifiée.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures sur le projet de 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°5, avec le groupement titulaire du marché, EGIS - REICHEN ET ROBERT - ATELIER VILLES ET PAYSAGES.

I. Précédents avenants

Un 1^{er} avenant, notifié le 21 avril 2009, sans impact financier, a eu pour objet de corriger une incohérence dans l'acte d'engagement initial. Un 2^{ème} avenant, notifié le 7 janvier 2010, pour 685 053,80 € HT, a permis d'engager le maître d'oeuvre sur l'estimation du projet avant les études AVP, de prendre en compte des études complémentaires de faisabilité du tracé alternatif par les quais et des études supplémentaires sur les déviements de réseaux.

L'avenant n°3, notifié le 15 novembre 2011, pour 176 590 €, a acté la poursuite des études nécessaires en matière de dévoiement des réseaux, de simulation de circulation sur le secteur de Micropolis et l'estimation des travaux en fin d'études AVP.

Puis, l'avenant n°4, notifié le 27 février 2014, a intégré la rémunération d'études complémentaires liées à des modifications d'aménagement (carrefour SDIS, barreau ouest, rue Nicole...) mais également l'optimisation financière liée à l'affermissement simultané des tranches conditionnelles, pour une valeur nette de - 5 615 € HT.

II. Avenant n°5

Le montant du marché est augmenté pour tenir compte des prestations complémentaires réalisées suite aux modifications d'aménagement, à l'évolution du périmètre d'intervention et de certaines prestations décidées par le maître d'ouvrage. Ces différents sujets ont nécessité des travaux complémentaires et, en conséquence, une prestation de maîtrise d'œuvre, dont le coût est de 103 814 € HT. Cette rémunération complémentaire porte sur une mission de type DET (Direction de l'Exécution de Travaux), mission normalisée appliquée aux travaux évoqués ci-dessus.

Par la présente proposition d'avenant n°5, d'un montant de 103 814 € HT, le marché est porté à 7 390 504,80 € HT, après affermissement simultané des tranches conditionnelles 1 et 2 d'une part, et 3 et 4 d'autre part, soit une augmentation de 14,92 % par rapport à la valeur initiale.

La Commission d'appel d'offres du 19 février 2015 s'est prononcée favorablement sur cet avenant.

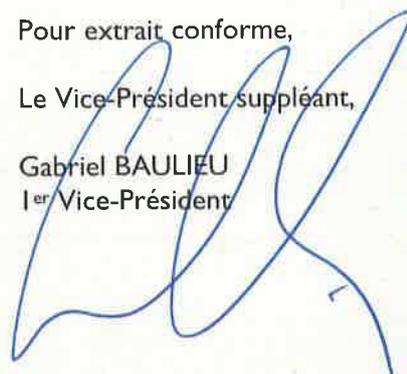
A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 111
Contre : 12
Abstention : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 26 MARS 2015

**Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon**

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : EGIS RAIL
25 rue Emile ZOLA
69625 VILLEURBANNE

Marché n°08-07 : approuvé par délibération du 18 décembre 2008 et notifié le 15 janvier 2009.

Objet du marché : Etudes de maîtrise Infrastructures - 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial : 6 430 662 € HT notifié.

- avenant n°1 notifié le 21 avril 2009, sans impact financier.
- avenant n°2 notifié le 2 novembre 2009, pour 685 053,80 € HT
- avenant n°3 notifié le 15 novembre 2011, pour 176 590 € HT.
- Avenant n°4 notifié le 27 février 2014, pour – 5 615 € HT

Objet de l'avenant n°5

Conformément à la délibération 19 mars 2015, l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures, passé dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, a pour objet d'intégrer de nouvelles prestations et d'augmenter, de fait, le montant du marché.

Le montant du marché est augmenté pour tenir compte des prestations complémentaires réalisées suite aux modifications d'aménagement, à l'évolution du périmètre d'intervention et de certaines prestations décidées par le maître d'ouvrage. Ces différents sujets ont nécessité des travaux complémentaires et, en conséquence, une prestation de maîtrise d'œuvre, dont le coût est de 103 814 € HT. Cette rémunération complémentaire porte sur une mission de type DET (Direction de l'Exécution de Travaux), mission normalisée appliquée aux travaux évoqués ci-dessus.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 103 814 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,92%.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 7 390 504,80 €

La répartition des montants du marché, entre cotraitants, au terme de cet avenant n°2 est jointe en annexe.

Avenant 5					
Montant initial HT	Avenants 1 et 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Total HT
6 430 662,00	685 053,80	176 590,00	- 5615,00	103 814,00	7 390 504,80

Recours

L'acceptation du présent acte vaut renoncement par le titulaire à recours pour tous les faits antérieurs au présent avenant n°5.

Divers

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

A....., le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)